

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 03/10/2013

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, GINI Patrick qui donne procuration à ROLANDEZ Alain, RAFFIN Christelle qui donne procuration à PERRIN Raphaël.
Secrétaire de séance	ARBEZ-CARME Elisabeth

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 11/07/2013 qui est approuvé à l'unanimité.

I. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL 2013 :

M. le Maire fait part de deux régularisations comptables, objet de décisions modificatives à effectuer sur le budget primitif 2013 :

SECTION FONCTIONNEMENT

1° - Selon le tableau de répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal communiqué par la Trésorerie, la commune de Septmoncel est redevable d'un montant de 311 €.

2° - Suite à la suppression d'une échéance de prêt, il convient d'annuler le mandat correspondant de 112 €.

Ces sommes n'étant pas connues au moment de l'élaboration du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 73925 DF (Fonds de péréquation intercommunal et communal) + 311.00 €
- Compte 022 DF (Dépenses imprévues de fonctionnement) - 311.00 €

- Compte 773 RF (Mandat annulé sur exercice antérieur) + 112.00 €
- Compte 022 DF (Dépenses imprévues de fonctionnement) + 112.00 €

II. CONVENTION ENTRE LE SIGF DU MASSACRE ET LE SMDT STATION DES ROUSSES

M. le Maire fait part d'une convention établie entre le Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière (SIGF) du Massacre et le Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses (SMDT) qui vise à régulariser la mise à disposition des propriétés communales gérées par le SIGF du Massacre et aménagées par le SMDT de la station des Rousses dans le cadre de création ou élargissement de pistes de ski alpin, d'installation de remontées mécaniques sur les sites du Balancier et de la Serra.

Le SMDT de la station des Rousses transfère la propriété de cinq parcelles d'une superficie de 5ha 42a situées sur les communes de Prémanon et Lamoura au profit de l'indivision des communes adhérentes au SIGF du Massacre.

En contrepartie, le SIGF du Massacre est chargé de la gestion des terrains et des bois et versera au SMDT de la station des Rousses le produit des ventes de bois.

Cette convention annule et remplace les différentes conventions antérieures et reste valable tant que les terrains concernés sont exploités pour la pratique du ski alpin.

En qualité de commune membre du SIGF du Massacre, le Conseil Municipal de Septmoncel, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ladite convention et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

III. EGLISE : TRAVAUX ELECTRIQUES

Suite à un devis des Ets BODET jugé élevé par les élus des communes des Molunes et de Septmoncel, M. le Maire rappelle qu'il a souhaité consulter d'autres entreprises pour la réfection des cloches électrifiées de l'église et la mise aux normes électriques.

M. Jean-Louis MICHARD présente deux devis de la Société PRETRE & Fils - 25260 MAMIROLLE :

- Devis n° 1 - Remise en service succincte des cloches électrifiées et de l'horloge :
1 727.60 € H.T. 2 066.20 € T.T.C.

- Devis n° 2 - Réfection des cloches électrifiées avec changement des 3 moteurs et du marteau électromécanique de la petite cloche,
Mise aux normes électriques avec coffret de clocher câblé et parafoudre :
6 427.00 € H.T. 7 686.70 € T.T.C.

Compte tenu de la vétusté de l'installation électrique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à la réalisation de l'ensemble des travaux et retient le devis n° 2 de la S.A.S. PRETRE, entreprise mieux-disante et qui présente des références sérieuses de compétence dans ce domaine.

La commune de Septmoncel supporte les 2/3 des coûts, soit 4 284.40 € HT (5 124.14 € TTC).

IV. ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du programme de renouvellement du matériel vétuste d'éclairage public signé avec le SIDEC, M. le Maire présente, en complément du programme, un devis de la SCEB pour la pose de 2 lanternes compatibles LED, d'un coffret et de 4 horloges astronomiques :
Montant : 3 956.24 € HT soit 4 731.66 € TTC.

Un devis supplémentaire a aussi été demandé à la Sté SCEB pour l'installation d'un mât, d'un coffret et de prises de courant pour les décorations de Noël, ainsi que 4 projecteurs LED qui éclaireront la place Dalloz :
Montant : 3 382.02 € HT soit 4 044.90 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour que soient engagés les travaux des deux devis et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

V. GENDARMERIE : REFECTION SOL APPARTEMENT ET ECLAIRAGE

M. Jean-Louis MICHARD présente 2 devis pour la fourniture et pose de 24 m² de carrelage dans un appartement de la gendarmerie :

- Sté SOL SYSTEM 2 199 € HT soit 2 352.95 € TTC
- Sté SONECC 2 133 € HT soit 2 282.31 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient le devis proposé par la Sté SOL SYSTEM qui préconise le retrait du revêtement plastique avant la pose du carrelage.

Par ailleurs, un devis a été demandé auprès de M. François REGAD pour la modification de l'éclairage dans l'enceinte de la gendarmerie. 4 candélabres LED seraient installés en remplacement des 10 candélabres existants, avec pose d'un nouveau coffret électrique :
Montant : 5 728.27 € HT soit 6 851.01 € TTC.

M. le Maire rappelle qu'il y a obligation à éclairer la gendarmerie.

Dans l'état actuel du budget et compte tenu de l'importance des coûts, il est décidé de surseoir à décision et réétudier la question.

VI. CONSEIL GENERAL : DEMANDE DE PARTICIPATION A AMENAGEMENT SECURITE CARREFOUR RD 436 ET VC 15 MONTEPILE

M. le Maire rappelle le courrier de M. le Directeur Général des Services du Conseil Général en date du 18/06/2013 informant d'un projet d'aménagement de sécurité au carrefour entre la Route Départementale 436 et la Voie Communale n° 15 (route de Montépile) de façon à améliorer la visibilité côté St-Claude pour les usagers sortant de la voie communale.

Les travaux sont estimés à 16 000 € HT, soit 19 136 € TTC.

L'aménagement concernant une voie communale, le Conseil Général sollicite une participation de la commune pour 30 % des travaux, soit 4 800 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à ce projet d'aménagement. M. le Maire est autorisé à signer la convention entérinant le montage financier de l'opération et à solliciter la CSCJ (Contrat de Solidarité aux Communes Jurassiennes) auprès du Département.

VII. ARRETE PREFECTORAL PROTECTION BIOTOPE **"CORNICHES CALCAIRES DU DEPARTEMENT DU JURA"**

M. le Maire confirme que le nouvel Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB) sur les corniches calcaires du Département du Jura a été pris en date du 05/07/2013, venant abroger les précédents arrêtés de 1982 et 1986.

L'article 6 de cet arrêté mentionne notamment l'interdiction de survoler les sites de Septmoncel/Le Cirque des Foules et Les Falaises de Chancia à moins de 150 m des parois rocheuses durant la période de reproduction des oiseaux rupestres, à savoir du 15 février au 15 juin inclus.

Par son courrier en date du 12 septembre, M. le Président de la Fédération française de vol libre regrette cette décision malgré les tentatives de négociation menées au cours des trois dernières années et la pratique depuis plus de 30 ans de vol libre en respect total de l'environnement.

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude ainsi que la Fédération Française de Vol Libre ont déposé un recours gracieux auprès de M. le Préfet, demandant le retrait du Cirque des Foules et des Falaises de Chancia de cet arrêté.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, signe une motion en soutien à ces recours.

VIII. RAPPORT ANNUEL 2012 SIE DES ROUSSES

Mme Sylvie MICHAUD présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Le SIE a délégué par affermage la gestion de son service public de l'eau à la Société de Distribution d'Eau Intercommunale (SDEI) dont le siège est à Morez, pour une durée de 12 ans. La délégation ayant pris effet le 01/04/2003, elle se termine le 31/03/2015.

- Prix du m³ d'eau TTC au 01/01/2013 **2.2957 €/m³** contre 2.1842 €/m³ au 01/01/2012, soit une hausse de 5.24 %.
Montant de la facture pour un client ayant consommé 120 m³ d'eau en 2012 : **275.85 €** .
- Volume d'eau prélevé au Lac des Rousses : **834 678 m³** en 2012 contre 852 910 m³ en 2011, soit une diminution de 2.10 % en partie liée à l'amélioration du réseau. C'est la 4^{ème} année consécutive où l'on note une baisse.
- Ventes en gros à La Faucille-Gex-Mijoux, Morez, St-Cergue, Bellefontaine et écarts de St-Claude : **84 959 m³** en 2012 contre 83 003 m³ en 2011, soit une hausse de 2,4 %.
- Distribution de l'eau : le nombre de compteurs est de **4 718** fin 2012 contre 4659 en 2011.
- Consommation unitaire moyenne par compteur domestique : **112.37m³ /an**
- le fermier annonce 41 446 m³ en 2012 (35 861 m³ en 2011) d'eau non facturée : travaux sur réseaux, manœuvres, incendies ...
- **Rendement du réseau : 75.59 %** contre 69.38 % en 2011
Indice linéique de perte : 2.88 contre 3.80 en 2011.

Le Conseil Municipal souligne l'amélioration sensible du rendement du réseau. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, il prend acte du rapport annuel 2012 du SIE du Plateau des Rousses et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

IX. UTILISATION SALLE DU PRESBYTERE

M. le Maire donne lecture du courrier de Melle Mathilde CHEVASSU en date du 03/08/2013 sollicitant une salle du presbytère, environ une fois par mois, pour exercer son activité d'esthéticienne.

Le Conseil Municipal prend acte du changement d'esthéticienne et renouvelle les conditions proposées le 02/02/2012 :

Considérant que les coûts de fonctionnement sont moindres pour l'esthéticienne, notamment les frais liés à l'utilisation de l'eau chaude, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs suivants :

- 30 € par séance pour la coiffeuse,
- 20 € par séance pour l'esthéticienne,
dont 10 € reversés au Club Paix et Joie au titre de l'usage de certains de ses équipements.

Dans la mesure du possible, le planning d'utilisation des salles du Presbytère sera le même pour les 2 activités afin de limiter les coûts de chauffage notamment.

X. PROJET LOTISSEMENT

M. le Maire informe l'assemblée que l'acte d'acquisition des terrains n'est pas encore signé et fait part des étapes à suivre pour obtenir le permis d'aménager.

Une étude géologique et une étude sur l'eau ont été réalisées :

Le sol, d'une façon générale, ne présente pas de problèmes particuliers. La partie haute destinée essentiellement à la voirie est un banc rocheux, ce qui engendrera un surcoût.

Quant aux eaux pluviales, leur engouffrement paraît difficile par défaut de failles. L'installation d'un bassin de rétention d'eau est nécessaire.

Par ailleurs, selon les indications d'ERDF lors d'une visite sur le terrain, la moyenne tension est nécessaire pour alimenter un transformateur qui éclairera le lotissement, représentant un coût d'environ 130 000€ avec prise en charge de 50 % par le SIDEC.

Afin d'assurer l'éclairage public, 11 candélabres seront installés pour un montant d'environ 32 000€ (dont 6 000 € pris en charge par le SIDEC).

M. le Maire communique les premières estimations des autres travaux à engager :

- Canalisation des eaux pluviales	105 000 €
- Canalisation des eaux usées	76 000 €
- Réseau d'eau	92 000 €
- Terrassement et voirie	± 200 000 €
- Installation du réseau de téléphonie	9 000 €

Selon une première esquisse, 10 000 m² seraient commercialisables, ce qui porterait le prix du terrain viabilisé à environ 66 € / m² mais cette question devra être affinée avant le dépôt du permis d'aménager

La commune devra se positionner sur le fait qu'elle garde la complète maîtrise d'ouvrage ou qu'elle confie aux syndicats concernés une maîtrise d'ouvrage déléguée.

XI. COURRIERS DIVERS

A) M. FEUILLADE - RESILIATION CONTRAT DE LOCATION

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Fabrice FEUILLADE souhaitant résilier au 31/10/2013 le contrat de location pour l'appartement du groupe scolaire qu'il occupe.

B) Mme Erika PERRIER - DEMANDE DE REFECTION MURS

Par son courrier en date du 25/09/2013, Mme Erika PERRIER réitère sa demande de réfection de deux murs, l'un effondré, l'autre dégradé, à proximité de sa propriété de Montépile et sollicite une visite des élus sur place.

C) COLLECTIF NON AUX FORAGES D'HYDROCARBURES HAUT-JURA

M. le Maire fait part du courrier en date du 30/09/2013 du Collectif Non aux forages d'hydrocarbures Haut-Jura annonçant l'organisation d'une manifestation interrégionale à Saint-Claude **samedi 19 octobre 2013 - dès 14h30** - à l'occasion de la 2ème journée internationale contre la fracturation hydraulique.

A 10h00 se tiendra une réunion publique à la Salle Bavoux Lançon, animée par Thomas Porcher, docteur en économie à l'université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, auteur du "Mirage du gaz de schiste".

D) SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA (SDIS) - ETAT DES POTEAUX INCENDIE

M. le Maire présente les observations formulées par le SDIS en date du 30/07/2013 sur l'état des différents points d'eau de la commune.

Quelques remises en état des points d'eau sont demandées.

XII. QUESTIONS DIVERSES

A) MAISON DE L'ENFANCE

M. le Maire fait part d'une plainte déposée par une famille à l'encontre d'un agent de la Maison de l'Enfance. Cette personne ayant déjà fait l'objet de deux avertissements disciplinaires et d'une mise à pied de huit jours a été convoquée à un entretien préalable à licenciement le 01/10/2013.

Concernant le goûter, demande a été faite auprès de l'Ecole des Neiges qui propose la fourniture de 2 composants en alternance : laitage/fruit - laitage/biscuit - fruit/biscuit pour le prix d'1 €.

Le Conseil Municipal décide de surseoir et d'attendre une proposition de Proxi Marché dès son ouverture.

Par ailleurs, M. le Maire informe qu'une demande de subvention a été déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'achat d'une voiture et de bacs adaptés au transport des repas.

Quant aux ateliers en place de 15h30 à 16h30, les familles semblent satisfaites des activités variées et souhaiteraient qu'elles se prolongent au-delà de 16h30. Un test va commencer sur le site de Lamoura, 2 jours par semaine, avec des activités qui dureront effectivement plus longtemps.

Une réunion sera organisée avec les familles afin d'établir un premier bilan début décembre.

B) OUVERTURE D'UN "PROXI MARCHE"

La réouverture du commerce d'alimentation sous l'enseigne PROXI MARCHE aura lieu **mercredi 16 octobre 2013.**

Un pot d'accueil sera organisé par la municipalité le mardi 15 octobre à 18 h 00.

C) TRAVAUX D'ETE - GOUDRONNAGE

M. le Maire fait part des principaux travaux (non courants) réalisés à l'école : pose de barrières devant l'école et au niveau l'escalier de la poste, aménagement de la zone de jeux, installation de placards dans le préau, etc.

De plus, la pose de barrières Rue du Repos est en cours d'exécution, de même que la réfection de la stèle commémorative de M. Léon MANDRILLON.

Concernant le goudronnage, M. le Maire informe que les travaux programmés de monocouche sont reportés au printemps.

D) PROPRIETES "SUR LA LANCHE"

M. Jean-Christophe SAVOIE transmet une communication du Syndicat Forestier ADEFOR 39 selon laquelle il reste cinq parcelles de petite taille situées sur La Lanche dont les propriétaires sont vendeurs :

AR 150	300 €
AR 133	250 €
AR 129	200 €
AR 125	300 €
AR 124	100 €

Représentant une valeur totale de 1 150 €.

Ces parcelles sont contigües aux parcelles en cours d'acquisition des Consorts CHEVASSUS A LA BARBE et une seule opération notariale pourrait avoir lieu pour l'ensemble, limitant ainsi les frais.

E) PLAN DE GESTION DU FLUMEN

Peu de membres ont pris connaissance du diagnostic.

F) PROJETS DE TERRITOIRE

M. Jean-Louis MICHARD commente la réunion à laquelle il a assisté, portant sur l'étude des projets de territoire pour la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le bureau d'études missionné a organisé différents ateliers.

La proposition des diagnostics de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude concernait plus précisément la cohésion sociale et le développement économique.

Séance levée à 0h15
Affiché le 10/10/2013

Le Maire,
Raphaël PERRIN